

Commission technique Gym filles

Championnat régional individuel Cat 2 - REGLEMENT

Règlement pour la saison 2018/2019 du championnat individuel Cat 2 ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2018/2019 concernant la catégorie 2.

Les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le Code FIG 2017-2020 et le Code Catégorie 2 édité par la FSCF Edition 2017.

- La catégorie 2 est réservée à des filles qui débutent en libre ou qui n'ont participé qu'au 1er Tour des Coupes sans avoir été qualifiées plus loin dans la compétition.

(Si le justificatif d'étoile n'est pas demandé, la gymnaste doit néanmoins avoir un niveau minimum 5^{ème} étoile).

Notation et Exécution :

- Saut : pour toutes les catégories d'âges : 2 sauts identiques ou différents.
- Barres, Poutre et Sol : la composition des mouvements est libre.
- Se référer aux feuilles de notation.

Il y a 6 Classements en Catégorie 2 :

- BENJAMINES
- MINIMES
- CADETTES
- JUNIORS
- SENIORS
- SENIORS + (Championnat des Anciennes conformément au PF 2019 page 68)

Pour la saison 2018/2019 cette compétition est fixée au **samedi 25 mai 2019** et se déroulera à SALINS les BAINS (39)

La date limite d'inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.

Consignes, droits d'engagement et récompenses :

Consignes : Les dossiers pour les engagements seront disponibles sur le site.

- ils seront à renvoyer pour l'inscription des gyms à l'adresse suivante :
 - inscriptions_competitions_gym_ligue@fscf-bfc.fr
- Chaque club doit présenter **1 juge par tranche de 4 gyms avec au minimum 1 juge de niveau requis (JL) ou en cours de formation (J6) pour pouvoir s'inscrire** et ne pourra proposer qu'un seul secrétaire.
Pénalité de **100 €** par juge manquant.
Attention : le paiement de l'amende devra impérativement être fait avant le début de la compétition sinon, le(s) gym(s) ne pourra(ont) pas concourir.
- L'association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s'inscrire.

Les horaires de la compétition seront disponibles sur le site dès qu'ils seront arrêtés.

Droits engagement : Pour la saison 2018/2019, il est fixé à 5.50 € par gym, le règlement est à établir à l'ordre du Comité Régional BFC. Le comité régional reverse 3.00 €/gym au club organisateur qui prend en charge les juges.

Récompenses : 1 médaille aux gyms des différents podiums (à la charge du comité régional qui en fait l'achat).

Pour information :

- Le contrôle des licences aura lieu sur le plateau à l'appel des gymnastes.
- Isabelle GIRARDIN (isabelle.girardin@wanadoo.fr) et Olivier DESVIGNES (desvignes_olivier@yahoo.fr) sont "présidents du jury".
- Véronique JUILLERAT (vero.juillerat@outlook.fr) et Bernard GOUGES (bernard.gouges@wanadoo.fr) sont "chefs de plateau".
- Anne-Marie DENIZOT (annemariedenizot@hotmail.fr) et sont "responsables du secrétariat".